

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**
01	Agglopolys - Communauté de l'agglomération de <b>Blois</b>	2003	43	43	105 635
02	Communauté d'agglomération Territoires vendômois (siège à <b>Vendôme</b> )	2017	65	65	54 097
03	Communauté de communes des Collines du Perche (siège à <b>Mondoubleau</b> )	1993	12	12	6 103
04	Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (siège à <b>Fréteval</b> )	2014	23	23	9 202
05	Communauté de communes des Terres du Val de Loire (siège à <b>Meung-sur-Loire</b> )	2017	25	4	48 444
06	Communauté de communes Beauce Val de Loire (siège à <b>Mer</b> )	2016	30	30	19 880
07	Communauté de communes du Grand Chambord (siège à <b>Bracieux</b> )	2001	16	16	20 695
08	Communauté de communes de la Sologne des Etangs (siège à <b>Neung-sur-Beuvron</b> )	2000	12	12	8 696
09	Communauté de communes Cœur de Sologne (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	2006	6	6	10 590
10	Communauté de communes Val-de-Cher-Controis (siège : <b>Le Controis-en-Sologne</b> )	2017	33	33	47 803
11	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (siège à <b>Romorantin-Lanthenay</b> )	2007	16	16	33 538
12	Communauté de communes de la Sologne des Rivières (siège à <b>Salbris</b> )	2003	7	7	10 821

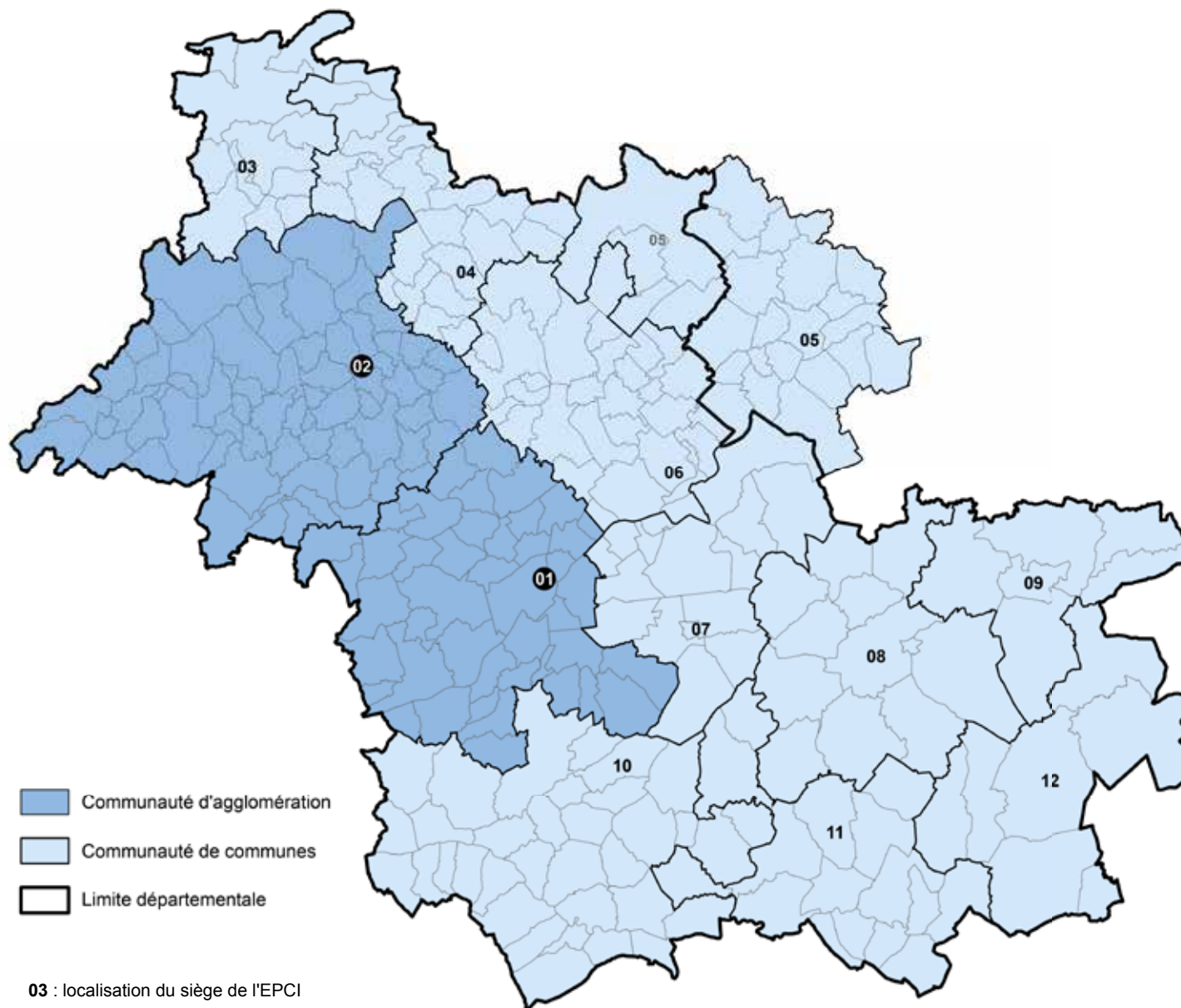
Toutes les communautés de communes ou d'agglomération du Loir-et-Cher ont opté pour une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

\* Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

\*\* Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

## Communautés de communes et d'agglomération



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

### Communautés d'agglomération

- 01 : Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois
- 02 : Communauté d'agglomération Territoires vendômois

### Communautés de communes

- 03 : Communauté des Collines du Perche
- 04 : Communauté du Perche et Haut Vendômois
- 05 : Communauté des Terres du Val de Loire
- 06 : Communauté Beauce Val de Loire
- 07 : Communauté du Grand Chambord
- 08 : Communauté de la Sologne des Étangs
- 09 : Communauté Coeur de Sologne
- 10 : Communauté Val-de-Cher-Controis
- 11 : Communauté du Romorantinais et du Monestois
- 12 : Communauté de la Sologne des Rivières

Compétences figurant dans les statuts	01 Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois	02 Communauté d'agglomération Territoires vendômois
<b>Groupes de compétences obligatoires</b>		
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme)	dont organisation de la mobilité (transport)	dont organisation de la mobilité (transport), schéma de développement de l'éolien
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)	dont actions en faveur de déploiement du Très haut débit (THD)	
Équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat ; politique du logement ; actions et aides financières en faveur du logement social, des personnes défavorisées, etc.)		
Politique de la ville (diagnostic du territoire, orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance)		
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)		
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés		
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)		
Eau		
Assainissement des eaux usées		
Gestion des eaux pluviales urbaines		
<b>Groupes de compétences optionnelles</b>		
Protection et mise en valeur de l'environnement (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)	+ étude du développement éolien	+ patrimoine (réflexion, coordination d'actions d'animation, etc.)
Création, aménagement et entretien de la voirie		
Équipements scolaires, sportifs et culturels		
Action sociale	dont CIAS	dont CIAS
Maisons de Services Au Public (création, gestion)		
<b>Compétences facultatives</b>	Définition et mise en œuvre d'une <b>politique de tourisme</b> <b>Information jeunesse</b> Soutien à l' <b>enseignement supérieur</b> <b>Enseignement musical et artistique</b> d'intérêt communautaire Mise en place de la <b>numérisation du cadastre</b> et gestion Définition, création, réalisation d' <b>opérations d'aménagement</b> d'intérêt communautaire ; acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières Missions dites « <b>hors GEMAPI</b> » Création et gestion d'un <b>crématorium</b> Mise en place et gestion d'une <b>fourrière automobile</b> Aménagement, entretien, gestion de <b>refuges fourrières pour animaux</b> ; capture des animaux errants et/ou dangereux, etc.	Élaboration et mise en œuvre d'une <b>politique touristique</b> Élaboration et mise en œuvre d'une <b>politique culturelle</b> (lecture publique, écoles de musique, programmation d'actions culturelles) <b>Petite enfance, enfance et jeunesse</b> <b>SPANC</b> (service public d'assainissement non collectif) <b>Sécurité incendie</b> Autres actions en faveur de l' <b>environnement</b>


Compétences obligatoires
  Groupe de compétences optionnelles retenu pour tout ou partie (obligation pour l'EPCI d'en retenir au moins 3 parmi les 5)
  Compétence retenue de façon facultative

D'après sources : Préfecture (statuts des EPCI) et arrêtés préfectoraux

## Compétences des Communautés de communes

Compétences figurant dans les statuts	03 Collines du Perche	04 Perche et Haut Vendômois	05 Terres du Val de Loire	06 Beauce Val de Loire	07 Grand Chambord	08 Sologne des Étangs	09 Coeur de Sologne	10 Val-de-Cher-Controis	11 Romorantinois et Monestois	12 Sologne des Rivières
<b>Groupes de compétences obligatoires</b>										
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme)							hors PLUi		hors PLUi	
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)										
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés										
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)										
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)										
<b>Groupes de compétences optionnelles</b>										
Protection et mise en valeur de l'environnement										
Politique du logement et du cadre de vie	dt PLH	dt PLH	dt plan de déplacements	dt PLH	dt PLH	dt PLH		dt PLH	dt PLH	dt PLH
Politique de la ville										
Création, aménagement et entretien de la voirie										
Équipements scolaires, sportifs et culturels	les 3	sport et culture	les 3	scolaire	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport	sport et culture
Action sociale	dt petite enfance (PE), enfance jeunesse		dt pers. âgées, petite enfance	Petite enfance, jeunesse		CIAS (enfance, jeunesse, pers. âgées, étab. médico-sociaux)	dt pers. âgées, centres de loisirs sans hébergement	PE, enfance, jeunesse, pers en recherche d'emploi		Enfance jeunesse
Maisons de Services Au Public										
Assainissement			dont SPANC		dont SPANC					
Eau										
<b>Compétences facultatives</b>										
Santé (dont maison de santé pluridisciplinaire)						*	dt contral local de santé	*	dt contral local de santé	
SPANC (service public d'assainissement non collectif)										
Autres actions tourisme, loisirs, culture				gestion équip. touristiques	str et équip. accueil touristique	politique / équip. touristiques			politique cult. sportive, loisirs	
TIC (Infrastructures et réseaux de communication, etc.)										
Principaux autres champs d'intervention	Eclairage public, transport scolaire, environnement (hors Gemapi)		Services de proximité, incendie secours, prévention de la délinquance	Eclairage public, environnement (hors Gemapi)		Environnement (hors Gemapi), num.cadastre, actions pr pers. en recherche d'emploi	Environnement (hors Gemapi), politique événementielle, transport scolaire	Gendarmerie, environnement hors Gemapi	Environnement (hors Gemapi), secours-incendie, cinéma, fourrière de véhicules	Environnement (hors Gemapi)

 Groupe de compétences obligatoires

 Groupe de compétences optionnelles retenu pour tout ou partie (obligation pour l'EPCI d'en retenir au moins 3 parmi les 9)

 Compétence retenue de façon facultative

\* EPCI ayant signé ou engagé un Contrat Enfance-Famille intégrant un contrat local de santé (non mentionné dans les statuts)  
D'après sources : Préfecture (statuts des EPCI) et arrêtés préfectoraux

### 2-1 - Établissements à fiscalité propre et syndicats de Pays